



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070183

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/04/2024 15H39 C:025094 I:38188
V/REF : 938617
V/Email reçu le Lundi 08/04/2024 a 15H39

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 00646
IMMEUBLE : LA CABROTTE II -0646
8/91/125, RUE DES VERCHERES
.
01360 LOYETTES

Vaulx en Velin, le 03 Juillet 2024

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE 91/125 VERCHERES-CONTACTER MME BITTIGER-TEL:07 60639607 SI
BESOI

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REMPLACEMENT D'UNE BATTEUSE SUR LES 2 TABLEUX
D'AFFICHAGE, 2 CLES DE CHAQUE, S'ENTROUVRANT SI POSSIBLE

Donneur d'ordre : Mme S. BITTIGER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 10/04 A 14H00 :

INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS

DEPOSE ET REMPLACEMENT DE DEUX SERRURES AU NIVEAU DU TABLEAU D'AFFICHAGE

RESTITUTION DES CLES A L'AGENCE

OBSERVATIONS : CETTE FACTURE ANNULE ET REMPLACE NOTRE FACTURE N 4040638 CONFORMEMENT
A VOTRE DEMANDE AVEC UN TAUX DE TVA A 20% AU LIEU DE 10%

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,12	71,12
2,00	MS00084-Rempl.Batteuse av.cylindre 5 gou	2	45,72	91,44



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070183

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	162,56
T.V.A. a 10,00%	16,25
TOTAL T.T.C.En EURO	178,81

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.